

MAIRIE
de
SAINT-JEAN-LE-COMTAL
32 550 SAINT-JEAN-LE-COMTAL



Tél : 05 62 05 93 30 / Fax : 05 62 63 26 64
Email : mairie.stjean-le-comtal@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2016

L'an deux mil seize le 9 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-LE-COMTAL, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence de M. Eric BONNET, Maire, suivant convocation du 3 juin 2016.

Présents : BONNET Eric, MORLAAS-COURTIES Pascal, CLAVEROL Odette, ABADIE Eric, AUBIAN Jean-Bernard, BAZIN Karine, DARNAUD Didier, SAINT-VIGNES Maryse

Absent : Monsieur DUPUY Sylvain,

Pouvoirs : Monsieur DESAINDES Claude donne pouvoir à Monsieur ABADIE Eric
Monsieur CASTERA Jean-Michel donne pouvoir à Monsieur DARNAUD Didier.

Secrétaire de séance : Madame Odette CLAVEROL

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la séance du 4 mai 2016
- Délibération : France Télécom redevance 2016
- Délibération : Modification statutaire SM3V
- Délibération : Projet de nom, siège de la future communauté de communes et composition du nouvel organe délibérant
- Délibération : Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.
- Diagnostic Enfance-Jeunesse
- Préparation du bulletin communal
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 04/05/2016

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du 4 mai 2016.

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte rendu

Par : 10 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

REDEVANCE FRANCE TELECOM 2016

Monsieur le Maire porte à connaissance les dispositions du code des postes et des communications électroniques relatifs aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées (RODP télécom) ainsi qu'aux redevances et droits de passage sur le domaine public.

Le maire expose au conseil que l'opérateur ORANGE (France TELECOM) doit verser à la commune une redevance d'occupation au titre des espaces publics qu'il utilise pour le passage des lignes et l'implantation des cabines téléphoniques. Le tarif est fixé annuellement par application d'un barème réglementaire national et revalorisé chaque année.

Le barème fixé à maxima par de décret est le suivant :

- 40 € le km d'artères aériennes
- 30 € le km d'artères souterraines
- 20 € le m² d'emprise au sol

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité et approuve la proposition faite concernant la RODP télécommunication, il est précisé que le calcul de cette redevance sera fait tous les ans en fonction des revalorisations applicables et que Monsieur le Maire sera chargé de recouvrer les sommes dues par ORANGE.

Le Conseil Municipal APPROUVE

Par : 10 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

MODIFICATION STATUTAIRE SM3V

Les Communautés de communes ARTAGNAN en FEZENSAC et COEUR de GASCOGNE ont sollicité leur adhésion au Syndicat, afin de lui confier exclusivement leur compétence en matière de création et gestion n d'une fourrière animale.

Par ailleurs, la Commune de PESSAN a émis le souhait de retirer une voirie communale desservant la décharge de PAVIE du périmètre de compétence Syndical en matière de voirie, afin que sa gestion puisse être confiée au Conseil Départemental.

Le Comité Syndical réuni le 19 avril dernier, a émis un avis favorable à ces demandes impliquant une modification des statuts du SM3V.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la décision prise par le Syndicat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité approuve la modification statutaire sur les demandes d'adhésion et compétence voirie.

Le Conseil Municipal APPROUVE

Par : 10 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

PROJET DE NOM, SIEGE DE LA FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES ET COMPOSITION DU NOUVEL ORGANE DELIBERANT

Suite au projet de fusion des communautés de communes de VAL DE GERS et des HAUTES VALLEES, Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit se prononcer sur

le nom, le siège de la future communauté de communes ainsi que sur la composition du nouvel organe délibérant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de se prononcer comme suit :

- Nom de la future communauté de communes : maintien du nom actuel « VAL DE GERS »
- Siège de la future communauté de communes : maintien du siège actuel à Seissan
 - Composition du Conseil Communautaire : application de la règle du Droit Commun
 -

Le Conseil Municipal APPROUVE

Par : 10 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu de l'AMF concernant la candidature de la ville de Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Une motion de soutien nous a été adressée afin que le Conseil Municipal délibère.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Le Conseil Municipal APPROUVE

Par : 10 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

DIAGNOSTIC ENFANCE- JEUNESSE

La Communauté de Communes Val de Gers a fait établir, par un cabinet extérieur un diagnostic sur l'évolution de la petite enfance et de la jeunesse pour les années à venir. Ce constat doit leur permettre de renégocier le contrat avec la CAF et de définir les nouvelles orientations des services.

PREPARATION DU BULLETIN COMMUNAL

Répartition des tâches préparatoires :

- Contacter les représentants du Volley pour compte rendu saison et soirée d'accueil du 17/06/2016 : Eric ABADIE
- Contacter les représentants du Foot : Jean-Bernard Aubian
- Contacter les représentants du Foot en Salle : Maryse Saint Vignes
- Contacter l'Association des Parents d'Elèves : Jean-Michel CASTERA
- Contacter Sandra pour la fête de l'école : Odette CLAVEROL
- Mettre un encart sur l'Eté Jeune
- Prévoir invitation « Nouveaux Arrivants »

QUESTIONS DIVERSES

1 - Distributeur de pain : la Société nous informe que l'installation sera faite lorsque la convention sera signée avec le fournisseur local. A cet effet la municipalité doit installer un socle de 1 m2 et

une prise électrique pour le branchement. L'électricité sera à la charge du boulanger fournisseur de pain et viennoiserie.

- 2 - Chauffage Salle des Fêtes : le principe aérothermie est retenu. Attente des devis. L'installation n'interviendra qu'en 2017, afin de pouvoir obtenir une subvention.
- 3 - Voirie : contacter la DDT pour la pose d'un miroir au croisement de la route du Sousson et de la route de Lasseube Propre. Demande de réparation trou sur la voirie au stop du bas de la côte de Saint Jean et de la RN21
- 4 - Accessibilité Handicapés : mises aux normes en fonction des disponibilités de la commune
- 5 - Visites APAV : le contrat prévoit une visite triennale. La proposition de visite annuelle a été refusée. Maintien des visites triennales.
- 6 - Accueil cyclistes : le mercredi 6 juillet. Le groupe comprend 8 ados et 3 accompagnants.
- 7 - Travaux préparatoires du cimetière : à faire avant le 25/06/2016. Le béton lavé sera partagé entre le cimetière et l'entrée du Club house.
- 8 - Travaux buvette : préparation par Armand Sémont. Corvée le 17/06 et 24/06.
- 9 - Soirée Volley : Apéritif organisé par la municipalité pour féliciter les vainqueurs le 17/06/2016 à 19H.
- 10 - Fête du village : Accord pour barrer la départementale au niveau du village pendant le déroulement de la course de 11H à 16H le samedi 09/07/16. Déviation des usagers prévue. Accueil des nouveaux arrivants pendant l'apéro de la municipalité le 10/07/16 à 19H.
- 11 - Réunion d'information des Conseillers Municipaux : à la demande de la Communauté de Communes le 16/06/2016 à 21H

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.

Le Maire,
Eric BONNET